

Programme de formation

« Nouveautés liées à la loi Immigration »

Formation sur 1 jour

Intervenant·es: Morgane PARET et Federico COLOMBO, juristes d'ESPACE

PRESENTATION / CONTEXTE

La loi n°2024-42 du 26 janvier 2024 est entrée en vigueur le 28 janvier 2024, à l'issue du contrôle du juge constitutionnel. Certaines dispositions sont toutefois tributaires de décrets d'application qui en préciseront la portée et, par ce biais, la mise en œuvre concrète.

Cette énième réforme du droit des personnes étrangères, dont le but affiché est de « contrôler l'immigration, améliorer l'intégration », vient une fois de plus complexifier une matière extrêmement dense, résultant d'un ensemble hétéroclite de sources et d'approches politiques. Elle s'inscrit dans le sillage des réformes des dernières années, qui tendent résolument vers un durcissement du régime migratoire et une augmentation du pouvoir d'appréciation de l'autorité administrative.

Cette formation s'adresse à des praticien·nes du droit des personnes étrangères justifiant d'une expérience avérée dans ce domaine, ou ayant déjà suivi une formation de base portant sur l'« Admission au séjour ».

CONTENU DE LA FORMATION

❖ Introduction

- Contexte dans lequel la loi du 26 janvier a été discutée et votée : parcours parlementaire et contrôle du conseil constitutionnel ;
- Présentation des différents axes dans lesquels intervient la loi ;

NB Les dispositions spécifiquement dédiées à l'asile ne seront pas abordées dans le cadre de cet atelier

Focus sur les nouveautés introduites par la loi Immigration, portant sur :

• L'entrée sur le territoire :

Visas de court et de long séjour, obligations des compagnies et du personnel (avion, train, bateau) en matière de contrôle et d'enregistrement des données personnelles et système ETIAS, dispositions s'appliquant aux contrôles aux frontières ;

• Le séjour :

Nouveaux motifs de refus/retrait du titre de séjour, déploiement à titre expérimental de l'examen à 360° des demandes de titre de séjour, nouveautés en matière d'intégration républicaine et rehaussement du niveau de langue exigé, création de nouveaux titres de séjour (carte pluriannuelle « professions médicales », carte de séjour temporaire pour les



victimes des « marchand de sommeil), réorganisation des « passeports-talents » et création d'une nouvelle procédure de régularisation « métiers en tension », création du « contrat d'engagement au respect des principes et des valeurs de la République », vérification du caractère effectif et habituel de la résidence en France pour le maintien et/ou le renouvellement du titre de séjour, fragilisation du statut lié à la carte de résident en cas de « menace grave à l'ordre public » ;

• Le travail :

Introduction du principe de l'actualisation annuelle des listes de « métiers en tension », durcissement des sanctions pour l'embauche d'un salarié étranger dépourvu d'un titre l'autorisant à travailler en France, introduction d'une condition de régularité au regard du séjour pour exercer une activité en tant qu'entrepreneur individuel ;

• L'éloignement :

Fin des protections contre l'éloignement, force exécutoire des OQTF (Obligations de quitter le territoire français), régime des IRTF (Interdiction de retour sur le territoire français), régime des assignations à résidence, cadre d'intervention du JLD (Juge des libertés et de la détention).

COMPETENCES VISÉES:

Les formations thématiques en droit des étranger·ère·s d'ESPACE visent, en application de l'article L6313-1 (1°) du Code du travail, à :

- Adapter et développer les compétences des travailleur-euses sociaux-ales en matière d'accueil et d'accompagnement du public étranger confronté à des difficultés juridiques liées à son statut juridique;
- Acquérir, dans chacun des thèmes proposés, des connaissances juridiques, entretenir ces dernières ou les perfectionner.

OBJECTIFS DES FORMATIONS PROPOSÉES:

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étranger-ère-s et vise à :

- Connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation ;
- Apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets ;
- Identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étranger·ères afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres.

PUBLICS CONCERNÉS:

Tout-e travailleur-euse social (assistant-e social, conseiller-ère en économie sociale et familiale, éducateur-rice, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.).



NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES:

- Ateliers de base : aucune exigence ;
- Ateliers d'études de cas : justifier d'une pratique professionnelle dans le thème proposé ;
- Ateliers d'approfondissement ou de perfectionnement : justifier d'un niveau de connaissances solide obtenu à la faveur d'une formation de base suivie auprès d'ESPACE ou de tout autre organisme de formation ou à la faveur d'une sérieuse expérience professionnelle dans le domaine traité.

MOYENS PÉDAGOGIQUES:

- Les formations ainsi que les ateliers d'approfondissement sont assuré.e.s par des juristes d'ESPACE, du COMEDE, du RESEAU HOSPITALITE et des intervenants partenariaux qualifiés (avocat.e.s, assesseur de juridiction...);
- Les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateur·rice·s ;
- L'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle;
- Confronter les pratiques et les approches de chacun·e à la lueur des nouvelles connaissances et méthodes acquises.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation (intitulé « questionnaire d'entrée » en formation) et un questionnaire d'évaluation finale de la formation reçue lui est remis à la fin.

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étranger·ère·s :

- Par téléphone, tous les jours sauf le jeudi de 9h30 à 12h30 : 04 84 89 58 05 ;
- Par courriel: juridique@espace.asso.fr

NOMBRE DE PARTICIPANT-E-S:

- Chaque session regroupe de 15 à 20 personnes.

MODALITES PRATIQUES:

voir sur le site d'ESPACE – rubrique FORMATION http://espace.asso.fr/formation/